54 (2009-2010) — N° 7

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2009-2010

3 DÉCEMBRE 2009

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010(1)

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENFANCE, DE LA RECHERCHE, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

PAR **MME OLGA ZRIHEN.**

(1)Voir Doc. n°54 (2009-2010) n°1 à 6.

TABLE DES MATIÈRES

EXPOSÉ DE M. LE MINISTRE NOLLET, VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE DE L'ENFANCE, DE LA RECHERCHE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE 4

1 Affaires Générales - Secrétariat Général - Fonction publique (DO 11) 4

2 Enfance (DO 19) 4

3 Bâtiments scolaires (DO 44) 5

4 Recherche scientifique (DO 45) 5

EXPOSÉ DE M. NOCENT, REPRÉSENTANT DE LA COUR DES COMPTES 6

RÉPONSE DE M. LE MINISTRE NOLLET À LA COUR DES COMPTES 7

DISCUSSION GÉNÉRALE ET EXAMEN DES ARTICLES ET TABLEAUX BUDGÉTAIRES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE LA COMMISSION 8

1 DO 19 – Enfance 8

2 DO 44 – Bâtiments scolaires 13

3 DO 45 – Recherche scientifique 14

4 DO 11 – Affaires générales et secrétariat général 15

5 DO 13 – Gestion des immeubles 17

VOTES 18

ANNEXE 1 : NOMBRE DE PLACES AU 30/06/2009 ET TAUX DE COUVERTURE AU 31/12/08 (AVEC LES HALTES ACCUEIL) 19

ANNEXE 2 : ÉVÉNEMENT LORS DE LA PRÉSIDENCE BELGE DE L'UNION EUROPÉENNE 21

ANNEXE 3 : PAVILLON ET ACTIVITÉS BELGES LORS DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE SHANGHAI 23

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission a examiné au cours de sa réunion du 3 décembre 2009(2) le projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2009 (doc. n° 50 (2009-2010) n° 1) ainsi que le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 (doc. n° 54 (2009-2010) n° 1) – partim pour ce qui concerne ses compétences.

Les membres de la commission ont décidé de présenter un avis commun à ces deux projets de décret.

---

(2) Présents :
M. Senesael (Président), M. Tachenion, Mme Targnion, Mme Zrihen, M. de Saint Moulin
Mme Bertouille, Mme Cornet, Mme Reuter
M. Tiberghien, Mme Trachte
Mme Servaes, M. Yserbyt
Assistaient également à la réunion :
Mme Bertieaux, M. Cheron, M. Daïf, membres du Parlement
M. Nollet, Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique
M. Nocent, représentant de la cour des Comptes
M. Parmentier, administrateur-général de l'ONE
Mme Desmet, directrice des Finances à l'ONE
M. Léonardo, attaché à la direction des Finances de l'ONE
M. Monniez, chef de cabinet adjoint de M. le ministre Nollet
Mme Bex, chef de cabinet adjointe au cabinet de M. le ministre Nollet
M. Soumeryn-Schmit, conseiller au cabinet de M. le ministre Nollet
Mme Crucke, collaboratrice au cabinet de M. le ministre Nollet
M. Cordonnier, expert du groupe PS
Mme Destrée-Laurent, experte du groupe MR
M. Sohy, expert du groupe MR
M. Van Lint, expert du groupe Ecolo
Mme Royo, experte du groupe cdH

EXPOSÉ DE M. LE MINISTRE NOLLET, VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE DE L'ENFANCE, DE LA RECHERCHE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. le ministre Nollet déclare que c'est une joie, un honneur et une lourde responsabilité de présenter pour la première fois de cette législature à la fois l'ajustement 2009 et le budget initial 2010. Comme les commissaires le savent, ses compétences sont multiples et concernent tant la recherche, les bâtiments scolaires que la fonction publique mais également la petite enfance.

Il remercie également l'ONE pour sa présence. Cette OIP a eu l'occasion de déposer un projet de budget et d'ajuster celui-ci en fonction de la délibération du Conseil d'administration.

1 Affaires Générales - Secrétariat Général - Fonction publique (DO 11)

Le budget 2010 intègre le coût récurrent des engagements (statutaires et contractuels) opérés en 2009 et permet de concrétiser les plans de recrutement élaborés antérieurement. Le budget 2010 permet de remplacer sur base du système des enveloppes budgétaires les absences temporaires et les départs survenant dans l'année tout en réduisant la charge financière totale vu l'évolution favorable de la pyramide des âges. Il permet également l'application pleine et entière de la convention sectorielle 2009-2010 (paiement en décembre du traitement de décembre de la même année, alignement sur la Région wallonne de l'intervention dans les frais liés à l'utilisation d'un véhicule personnel, octroi d'un pécule de vacances à 92% du traitement mensuel brut, alignement sur la Région wallonne de la partie forfaitaire de la prime de fin d'année pour prestations en dehors des heures normales de service et prise en charge de la totalité du coût de la prime de base de l'assurance hospitalisation).

2 Enfance (DO 19)

Le budget de l'Enfance pour l'année 2010 recouvre la mise en œuvre du contrat de gestion, tel qu'amendé, y compris son annexe relative au Plan Cigogne II.

La dotation de base de l'ONE

Le montant de la dotation de base de l'ONE pour 2010 a été défini conformément aux dispositions du contrat de gestion et au prescrit de la circulaire budgétaire. Ce montant s'élève à 208.977.000 € compte tenu des coûts relatifs aux accords du non marchand, budgétés à hauteur de 14.799.000 € , qui font l'objet d'une ligne budgétaire spécifique.

Le budget total du programme 1, relatif à l'Office de la Naissance et de l'Enfance, à l'initial 2010, s'élève donc à 223.776.000 € , soit 20.366.000 € de plus qu'au budget initial 2009.

L'accompagnement des familles

L'O.N.E. assure le suivi des familles, avant la naissance, dans le cadre des consultations prénatales, lors de visites à domicile, et après la naissance, via les services de liaison dans les maternités et dans les consultations pour enfants. En 2010, l'Office poursuivra le développement de l'action des consultations prénatales et le suivi des grossesses à destination de cette population.

Parce que leur travail est important pour soutenir les familles, l'Office soutient financièrement 6 lieux supplémentaires, ce qui portera leur nombre à 18.

L'accueil des enfants de 0 à 3 ans

La volonté du Gouvernement est de continuer les efforts entrepris pour atteindre l'objectif d'ouverture de nouvelles places. Les places ouvertes dans le cadre des programmations organisées par l'ONE sont financées par le Fonds Cigogne II, avec le soutien des régions qui octroient des emplois subventionnés et qui financent des infrastructures d'accueil. Le montant supplémentaire consacré au financement dudit Fonds, compte tenu de l'avenant au contrat de gestion, s'élève à 12.000.000 € . En période de difficultés budgétaires, c'est un choix relativement important, volontariste que pose la majorité.

L'accueil des enfants de 3 à 15 ans

Le secteur de l'accueil temps libre porte sur plus de 200 communes qui reçoivent la subvention pour l'engagement d'un(e) coordinateur(trice) ATL. Ce programme a été initié sous la législature 1999-2004 et constitue un progrès certain. C'est également plus de 1600 lieux d'accueil agréées et subventionnée en vertu du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil de l'enfant durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.

Les autres types d'accueil

Suite à l'évaluation du secteur des Services d'accueil spécialisé de la petite enfance, en abrégé SASPE, une réforme de la réglementation a été adoptée et le contrat de gestion a été amendé afin d'octroyer à l'Office les crédits nécessaires au subventionnement de ces équipes. En 2010, cela représente un montant supplémentaire de 5.080.000 € .

Les équipes SOS enfants

Les Equipes SOS Enfants sont des services pluridisciplinaires spécialisés dans le dépistage et la prise en charge des situations de maltraitance d'enfants, jusque 18 ans. Elles ont pour objet d'apporter une aide appropriée à l'enfant victime ou en situation de risque de maltraitance.

Les moyens consacrés auxdites équipes ont été majorés de 680.000 € .

Concernant le secteur de l'enfance, il répète que malgré la situation budgétaire difficile, dégager les 12.000.000 nécessaires pour poursuivre le Plan Cygogne est pour lui une grande fierté. Il sait que l'ONE utilisera à bon escient ces moyens budgétaires.

3 Bâtiments scolaires (DO 44)

Les crédits non dissociés et crédits d'ordonnancement relatifs à cette division organique s'élèvent en 2010 à 98.943.000 EUR, soit une augmentation de 3.373.000 EUR par rapport aux moyens de paiement 2009 initial.

Le Programme Prioritaire de Travaux (PPT), fusion des 2 programmes initiaux en matière de bâtiments scolaires (PTPN et PU) est doté de 33.725.000 EUR en moyens d'engagement en 2010 (+ 5.341.000) pour 26.500.000 EUR (+ 9.500.000) en moyens de paiement. (AB 01.06.01). L'augmentation comme on le constate, tant en crédits d'engagement que d'ordonnancement, se révèle très substantielle et vise à rencontrer un maximum de situations urgentes dans les établissements scolaires.

Il s'agit de crédits visant à permettre le payement des factures liées à des dossiers encore en cours pour ces deux programmes.

Enfin, les crédits dévolus aux Fonds des bâtiments scolairesont été augmentés à concurrence de 2.133.000 EUR.

4 Recherche scientifique (DO 45)

Malgré la situation économique difficile que nous traversons, le budget de la recherche scientifique a pu être préservé. L'investissement en matière de recherche est globalement maintenu par rapport à l'année de référence 2009. Les marges supplémentaires qui avaient pu être accordées à certaines actions spécifiques, et notamment au FNRS, à l'initial 2009, sont également conservées. Cela s'inscrit dans la volonté de poursuivre l'investissement dans la recherche, et principalement ici la recherche fondamentale, indispensable socle à une société de la connaissance.

Ce budget se décline selon les axes principaux suivants :

— Outre les subventions aux associations scientifiques et universitaires, aux asbl ainsi qu'à la recherche scientifique fondamentale collective, le budget poursuit le financement d'activités visant à une visibilité internationale de la recherche menée en Communauté française. Ceci est particulièrement important à souligner étant donné la Présidence belge de l'Union européenne en 2010.

— En complément à la subvention légale, la subvention au FNRS dans le cadre du plan d'expansion a pu être maintenue et donc la poursuite des plans de développement du FNRS est assurée en 2010.

— le Gouvernement a promulgué le 24 octobre 2008 un décret concernant le Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et l'Agriculture (FRIA) qui pérennise, à partir de 2010, l'augmentation du budget de deux millions provenant de la politique conjointe entre la Communauté française et la Région wallonne et adapte le règlement du FRIA au décret de Bologne.

Pour rappel, le FRIA a pour objectif de financer des bourses de doctorat, réservés à des diplômés de l'enseignement universitaire qui se destinent à faire carrière dans la recherche dans l'industrie ou dans l'agriculture. Le FRIA bénéficie également d'un apport complémentaire dans le cadre du Plan Marshall 2.vert.

EXPOSÉ DE M. NOCENT, REPRÉSENTANT DE LA COUR DES COMPTES

M. Nocent, représentant de la Cour des Comptes, déclare que les projets de budget et des services à gestion séparée doivent être approuvés par le Parlement de la Communauté française en même temps que le vote du budget général des dépenses auquel ils sont annexés. Cette approbation sera réalisée par le vote de l'article 66 du dispositif du projet de décret contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010.

La Cour l'a déjà fait remarquer à plusieurs reprises. Elle rappelle donc que les tableaux reprenant les prévisions de recettes et de dépenses des services à gestion séparée doivent exposer particulièrement en dépenses des données budgétaires et non des situations de trésorerie, lesquelles ne permettent pas de connaître de manière exacte les moyens d'actions réellement disponibles.

Pour cette commission, cela concerne principalement les budgets des trois services à gestion séparée chargés des infrastructures scolaires : les articles 70.05, 70.06 et 70.07.

RÉPONSE DE M. LE MINISTRE NOLLET À LA COUR DES COMPTES

Comme le signale la Cour des Comptes, cette situation n'est pas propre à cette année budgétaire. Les projets de budget des services à gestion séparée seront transmis dès que le ministre les aura.

DISCUSSION GÉNÉRALE ET EXAMEN DES ARTICLES ET TABLEAUX BUDGÉTAIRES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE LA COMMISSION

Sur proposition de Mmes Bertieaux et Bertouille, la commission décide de commencer la discussion par la DO 19 – Enfance.

1 DO 19 – Enfance

Mme Bertouille demande si l'ONE a prévu une présentation.

M. le ministre Nollet déclare que le travail qui a été demandé à l'ONE est le plus fidèle par rapport au texte du décret qui stipule le dépôt des budgets en commission. Par ailleurs, l'ONE a mis à jour son budget, adopté par le Conseil d'administration.

Mme Bertieaux accuse réception des documents de l'ajustement et du budget de l'ONE hier matin et regrette que les parlementaires n'aient pas eu l'occasion d'analyser la note technique distribuée par l'ONE.

M. Tiberghien déclare qu'il était d'habitude de discuter de la dotation de l'ONE et il pense qu'il serait souhaitable d'organiser une discussion sur le rapport d'activités et la note technique avec les représentants de l'ONE à une autre période, par exemple au mois de janvier.

M. le président Senesael marque son accord.

M. Parmentier précise que le Conseil d'administration a adopté le budget 2010 de l'ONE la semaine dernière. Sans rentrer dans le détail de la note technique, M. Parmentier souhaite présenter un exposé introductif.

Comme M. le ministre Nollet l'a évoqué dans son exposé général, il déclare qu'il y a une augmentation relativement importante des crédits accordés dans le cadre de la dotation de l'année 2010. Cependant, il précise que dans le cadre du fonctionnement normal de l'ONE, il estime que l'ONE peut considérer qu'il n'y a pas d'augmentation de crédit, voire de restriction. Il s'en explique.

Concernant les 20.000.000 EUR entre l'initial 2009 et l'initial 2010 ou les 17.000.000 EUR entre le budget ajusté de l'année 2009 et l'initial 2010, la grosse part de ce montant correspond à 12.000.000 EUR pris en compte pour l'ouverture des nouvelles places d'accueil dans le cadre du plan CIGOGNE II. Il s'agit d'un effort important qui permet de poursuivre la politique d'ouverture de places qui a été engagée dans le cadre de la programmation 2008-2010.

Par ailleurs, les autres montants ont été relevés par le ministre Nollet : 5.000.000 EUR pour les services spécialisés d'accueil de la petite enfance et 680.000 EUR pour les équipes SOS enfants et un montant supplémentaire concernant l'application des mesures issues du secteur XVII. Il s'agit donc de montants qui augmentent significativement le budget de l'ONE mais qui correspondent notamment à des transferts budgétaires émanant des crédits de l'aide à la jeunesse.

Il est évident que l'ONE a dû tenir compte des instructions données par le Gouvernement, c'est-à-dire pas d'indexation, des restrictions budgétaires liées à la suppression du pour cent supplémentaire des politiques nouvelles qui représentent pour 2010 un effort de deux fois 1,8 million d'EUR. Indépendamment de ces éléments, il signale une perte de 1.000.000 EUR due aux intérêts dont l'ONE ne disposera pas en 2009 et en 2010 et liée aux chutes des taux d'intérêts. Il s'agit donc d'un effort supplémentaire lié à la crise.

Il déclare que le budget est présenté, d'une part, en opérant de façon détaillée les restrictions internes sur la dotation. Par exemple, il cite les investissements du matériel et du mobilier où malgré les déménagements prévus notamment pour le comité subrégional de Bruxelles, l'ONE essaiera de réduire ses coûts. C'est le cas également au niveau du personnel.

D'autre part, les reprises de provisions et de réserves constituent la deuxième grande mesure. Les commissaires auront remarqué que le budget est présenté en déficit mais que celui-ci est couvert par des reprises de provisions et réserves. Il indique que l'ensemble des détails se trouvent dans la note technique distribuée en commission.

La troisième mesure importante concerne le contrat de gestion. L'ONE y propose un avenant nº 5 qui vise à réduire non pas la totalité des mesures nouvelles prévues pour 2010 mais la moitié des mesures en termes budgétaires. Il semblait important de poursuivre des politiques essentiellement axées sur des dimensions sociales ou de soutien aux familles et aux enfants les plus défavorisés. Par exemple, le budget des écoles de devoirs est augmenté en 2010.

Enfin, M. Parmentier se réjouit de revoir la

commission en janvier pour l'analyse du rapport d'activités.

Mme Bertouille est interpellée par l'avenant n° 5 au contrat de gestion qui va réduire de moitié les nouvelles missions de l'ONE. Elle souligne que l'ONE va assumer sur fonds propres des missions pour un montant de 930.000 EUR, les objectifs de l'ONE ne pourront donc pas être atteints en 2010.

Elle soulève également qu'aucune nouvelle initiative ne pourra être prise. Qu'en sera-t-il au niveau de la programmation des places d'accueil ?

Elle souhaite entendre le ministre sur la subvention complémentaire relative aux équipes SOS enfants. Quels sont les services qui seront concernés ? Comment améliorer le fonctionnement des équipes SOS enfants ?

Le travail administratif de l'ONE a été augmenté par les nouvelles missions attribuées à l'ONE, notamment dans le cadre de l'intervention accueil en 2009. Qu'en est-il des engagements annoncés, notamment celui d'un inspecteur comptable ? Est-ce que le coût de cet engagement est repris dans la dotation ?

Elle pense également que l'accompagnement des familles défavorisées doit constituer une priorité de l'ONE, comme souligné par M. Parmentier. Les autres points importants pour le Groupe MR sont le soutien, le suivi et le développement des consultations prénatales. Elle demande ce qu'il adviendra de celles-ci dans le cadre de l'avenant au contrat de gestion.

Concernant les lieux de rencontre enfants-parents, elle demande des explications sur l'avenir et sur l'augmentation des services qui devaient être entérinés en 2010.

Elle demande des explications sur l'engagement des travailleuses médico-sociales (TMS). Elle demande aussi des explications sur l'organisation des prestations d'interprétariat dans les consultations pour enfants et les développements des dépistages visuels intensifiés par une augmentation de 6.000 tests.

Par ailleurs, elle évoque les difficultés de dépistage de la surdité le long de la frontière linguistique. Ainsi, le dépistage est effectué par les TMS en Communauté flamande alors qu'il est effectué dans les maternités en Communauté française. Elle demande une analyse de la situation.

Elle ajoute qu'il a été annoncé un soutien financier important aux haltes garderies, à l'accueil extra-scolaire et à la parentalité. Elle demande un bilan ou une perspective de ces matières.

Elle évoque les difficultés de trouver des médecins dans les consultations. Une augmentation des formations des médecins avait été annoncée dans le cadre du contrat de gestion. Elle demande une explication.

Elle souhaite également connaître la situation des différents fonds. Ainsi, le Fonds de la Loterie Nationale augmente légèrement, tant pour l'ajusté 2009 qu'au budget 2010. Elle demande aussi des explications sur le Fonds de solidarité I et II, sur les subsides de compensation et les subsides du FESC. Elle demande combien de places sont subsidiées.

Concernant le Fonds CIGOGNE II, elle demande si le ministre Nollet prévoit une augmentation de celui-ci pour l'ajusté 2010. Le Fonds informatique présente également un mali. Le Fonds des bâtiments n'a plus été alimenté en 2009. Elle demande comment préserver le patrimoine.

Elle soulève que l'accueil des enfants et des parents est primordial et souhaite donc avoir un bilan de la situation des locaux de consultations.

Enfin, concernant le budget du Fonds Social Européen, elle constate que le budget ajusté est ramené à zéro alors que le budget 2010 est à l'équilibre. Elle ajoute que l'ONE doit reprendre les moyens que le Fonds Social Européen assumait à partir du 1er avril 2010. Elle demande ce qui est prévu pour palier à ce transfert.

Pour le Groupe MR, la division organique relative à l'enfance est essentielle et nécessite une volonté politique de soutenir le travail de l'ONE, de l'intensifier et de le professionnaliser afin d'obtenir un accueil et un accompagnement de qualité.

A la lecture de la Déclaration de Politique Communautaire, elle déclare qu'il s'agit d'un catalogue de mesures qui n'accorde aucune priorité en matière d'enfance. Elle s'interroge également sur les déclarations pour une société humaine, solidaire et durable.

Nonobstant les différentes remarques faites sur la note budgétaire, **Mme Zrihen** ne peut que se féliciter des annonces qui sont faites par le Ministre. En tenant compte du contexte actuel, elle déclare que ne pas toucher, voire même augmenter les dotations de l'ONE lui semble d'une grande clairvoyance.

Nous savons tous qu'il est fondamental d'avoir une politique volontariste et prospective dans le secteur de l'enfance et de la petite enfance puisque nous connaissons l'impact à court et long terme. Cela se traduit par une augmentation de plus de 12.000.000 EUR, par de nouvelles places d'accueil et de nouveaux lieux de rencontre enfants-parents.

Toutefois, 2010 ne sera pas une année ordinaire, puisque la Belgique assurera la présidence de l'Union européenne au cours du deuxième semestre, et que, par ailleurs, cette année sera également l'année européenne de lutte contre la pauvreté. Ainsi, au niveau fédéral, il y a la volonté de s'inscrire dans cette démarche par la tenue d'une table ronde.

Elle ajoute que le dernier rapport du Délégué général aux Droits de l'Enfant, M. De Vos, a été largement explicite. L'impact de la pauvreté infantile n'est pas secondaire et doit être pris à bras le corps pour essayer d'enrayer la pérennisation de la pauvreté familiale. Elle demande au ministre Nollet s'il ne serait pas nécessaire, qu'avec ses collègues du niveau fédéral et de la Communauté française ainsi qu'avec l'ONE, il assume une présence lors de cette rencontre et lors de cette représentation.

A l'instar de Mme Zrihen, **M. Tiberghien** pointe les difficultés budgétaires de la Communauté française qui ne permettent pas d'aller beaucoup plus loin dans certaines politiques de la petite enfance. Malgré cela, les accents entamés ont pu être poursuivis ou accentués. Il met en évidence les augmentations dans la politique d'accueil de crise, la poursuite du plan CIGOGNE, les services spécialisés de la petite enfance, l'accentuation des contributions des écoles de devoirs. Des efforts sont donc réalisés dans des secteurs essentiels de la petite enfance.

Il se rend compte que de nombreuses réponses à ces questions se trouvent dans la note technique distribuée par l'ONE, notamment les diminutions substantielles du Fonds informatique. Il se demande si cela ne met pas à mal le travail des services de l'ONE car la logistique est parfois indispensable. Il s'interroge aussi sur le renouvellement des immeubles. Sur les recettes, il lui semble avoir perçu un poste de 250.0000 EUR. Il demande des explications.

Il relève également que la Cour des Comptes pointe que l'Office a décidé, à la charge de ses fonds propres, des crédits de dépenses pour financer les missions reprises à l'annexe 5 du contrat de gestion, dont la formation des médecins, le soutien au secteur des centres de vacances, le secteur des écoles de devoirs, un assistant pour les accueillantes d'enfants en formation,... Il se réjouit que la Cour des Comptes pointe ces secteurs car cela prouve que des bons choix ont été faits malgré des moyens financiers assez contraignants.

M. Yzerbyt tient à remercier le Ministre et l'ONE pour son exposé complet.

Il constate que l'augmentation de 20.346.000 EUR de la DO enfance a une explication très rigoriste. Il souligne que M. Parmentier et le Conseil d'administration de l'ONE ont réussi à présenter une politique volontariste en matière d'enfance, pourtant quelques missions de l'ONE subissent des difficultés. Il demande des explications sur ces difficultés.

Il est satisfait que M. Parmentier mette l'accent sur l'attention particulière au suivi des personnes précarisées. Il est vrai que M. Parmentier accorde 930.000 EUR sur fonds propres pour des politiques qu'il juge importantes et qui viennent suppléer notamment les diminutions demandées à l'avenant n° 5 du contrat de gestion. Toutefois, deux éléments l'inquiètent : le soutien au secteur accueil temps libre et l'accueil de type haltes garderies qui semblent avoir une suspension à 100 % des montants alloués. Il demande si M. Parmentier consacre des fonds propres à ces deux secteurs.

Comme M. Tiberghien, il souligne l'importance du Fonds informatique et demande s'il s'agit d'un frein ou d'une pause budgétaire de ce poste.

Enfin, il est inquiet de ne constater aucun poste budgétaire consacré à l'amélioration des locaux de consultations. Peut-on parler de pause budgétaire ou il y a-t-il suffisance des moyens ?

Il souhaiterait que soit confirmée que l'ambition du plan CIGOGNE II est bien la création de 2.000 places d'accueil. Il semblerait également qu'il n'y ait pas de budget pour les commissions de coordination de l'aide aux victimes de maltraitance. Il demande des explications.

M. Parmentier précise que la réduction de moitié correspond aux efforts dans le cadre des politiques nouvelles. Il n'y a donc pas de réduction de moitié des missions de l'Office et des budgets liés. Le budget de l'ONE est d'environ 220.000.000 EUR, tel que présenté en 2010. Seulement 900.000 EUR sont ici concernés.

Concernant les équipes SOS enfants, les crédits accordés d'un montant de 680.000 EUR en 2010 sont destinés à renforcer le pôle diagnostic des équipes SOS enfants. Ces crédits viennent s'ajouter aux subventions habituelles des équipes. Il s'agissait d'un des points d'attention du plan « maltraitance » adopté sous la précédente législature.

Concernant les commissions de coordination « maltraitance », il déclare que l'ONE assure le secrétariat grâce à des agents qui sont les référents « maltraitance » des subrégions de l'ONE. Les subsides prévus à hauteur de 10.000 EUR sont en fait des crédits en aide à la jeunesse et non re-

pris à la DO 19.

Concernant les places d'accueil, dans le cadre des différents plans et programmations successifs encore à réaliser depuis le bilan fin 2008, il reste à réaliser une partie des places de la programmation 2006–2007 dans les milieux d'accueil subventionnés en collectivité. Il y a des retards dus à des éléments imprévus auprès des promoteurs : 480 places restent à réaliser. Concernant les places du volet I de la programmation 2008-2010, 750 places restent à réaliser. Concernant le volet II, 1034 places restent à réaliser, ce qui est normal vu que ce volet couvre l'année 2010. Dans le volet complémentaire lié aux infrastructures régionales, ou volet III, 708 places doivent encore être réalisées. Pour ces places, le budget de 12.000.000 EUR sont désormais accordés à l'ONE.

Mme Reuter demande une précision concernant le montant de 12.000.000 EUR. Elle demande si ce montant est consacré à terminer la création des 1034 places du volet II.

M. Parmentier répond que le Fonds Cigogne II est consacré à l'ensemble des places qui ne sont pas encore prises en compte à la clôture de l'année 2008 et qui doivent encore être ouvertes en 2009 et 2010. Le montant de 12.000.000 EUR est consacré à la partie de l'année 2010 puisqu'à l'ajusté 2009, l'ONE avait demandé et obtenu les montants nécessaires. Il ajoute que les promoteurs ont indiqué dans la programmation une date d'ouverture. Par ailleurs, ces promoteurs doivent parfois retarder l'ouverture en raison de retard sur les permis d'urbanisme et les travaux d'architecture. Le budget ajusté permettra de connaître la situation par rapport aux crédits accordés sur les 12.000.000 EUR et, dès lors, demander des crédits en complément ou signaler des reports d'ouverture.

Mme Bertouille demande si ce report est dans les délais prévus.

M. Parmentier répond que la plupart des milieux d'accueil sont dans les délais sauf les places indiquées ci-dessus dans la programmation 2006-2007.

Concernant le travail administratif et globalement tous les engagements de personnel (TMS, inspecteurs-comptables), il signale que tout a été exécuté pour les années 2008-2009 et tout le sera pour 2010. Le personnel prévu en supplément dans le cadre du contrat de gestion sera maintenu et les engagements seront effectués. Il semblait important de continuer le travail de proximité, notamment pour les familles les plus défavorisées dans le cadre d'un suivi renforcé. C'est la politique volontariste que le Conseil d'administration a voulu donner.

Concernant les lieux de rencontres enfants-parents, il mentionne qu'il y a eu, en 2009, l'adoption de critères de qualité. De ces critères, l'ONE a pu élaborer un appel à projet pour ajouter six lieux de rencontres enfants-parents aux autres lieux déjà subventionnés précédemment.

Concernant les haltes accueils, dix ont été subventionnées en 2008. En 2009, dix-neuf haltes accueils ont été subventionnées conformément au contrat de gestion. A ce jour, étant donné que la législation n'est pas encore mise en œuvre, l'ONE a décidé de maintenir ce qui existait. Il est vrai que d'autres haltes accueils ne seront pas ajoutées tant que la législation ne sera pas appliquée. Il s'agit de la réduction opérée dans le cadre de l'avenant.

Concernant les consultations prénatales, il déclare qu'un plan d'actions est actuellement en œuvre à l'ONE pour aboutir à une réforme des consultations. Il est prématuré d'en donner aujourd'hui les conclusions.

Concernant l'interprétariat, l'ONE garde les crédits tels qu'ils étaient à l'ajusté 2009. Cette politique de présence potentielle dans les consultations d'interprètes, qui aident les agents à rencontrer les familles, est maintenue pour 2010.

Concernant le dépistage, notamment de la surdité, M. Parmentier fait amende honorable et avoue n'avoir pas encore eu l'occasion de discuter avec « Kind en Gezin ». Le rendez-vous prévu a été reporté. Il s'engage à obtenir les réponses à la question de Mme Bertouille.

Concernant la formation des médecins, le programme est maintenu. Il est également en augmentation et l'ONE va donc pouvoir couvrir une heure, puis deux heures et trois heures de formation des médecins. Il est exact qu'il y a un constat de pénurie, notamment dans la province du Luxembourg et dans certaines communes bruxelloises. C'est une question préoccupante qui dépasse largement l'ONE.

Sur les Fonds, globalement, il est exact que l'ONE n'alimente plus ceux-ci et que l'ONE couvre les déficits par des reprises de provisions et de réserves. Dans les difficultés budgétaires que connaît la Communauté française, il lui semblait important d'assumer en partie les politiques d'investissement. Il rassure les commissaires : l'ONE a programmé l'ensemble des travaux, notamment immobiliers ou informatiques sur 2010 et 2011. Il est exact que si la situation devait perdurer, l'ONE serait confronté à un problème important puisque l'ONE ne pourrait plus garantir la pérennité des

moyens budgétaires. L'informatique est un secteur important et certains secteurs de l'ONE sont encore en friche, notamment le secteur des consultations pour enfants de la DCVD.

Concernant le Fond Social Européen, il constate une confusion. Il s'agit des crédits des projets de l'ONE, liés à la politique d'accueil des enfants handicapés dans les milieux d'accueil. Il ne s'agit pas des moyens que le FSE accorde, pour partie, aux projets dont les subsides se terminent en mars 2010. Pour ce faire, l'ONE a fourni une proposition : assumer en partie le manque à gagner sur base d'une provision des crédits de l'année 2009. Il y a sans doute d'autres pistes à explorer pour assurer la pérennité à plus long terme de ces projets.

Sur la recette de 250.000 EUR relative à l'immobilier, il s'agit de la vente du bâtiment du Comité subrégional de la région de Liège. Il s'agit de ne pas laisser se délabrer l'ancien bâtiment vide.

Pour les coûts de consultations, le montant de 500.000 EUR est maintenu en 2010, sachant qu'une partie des crédits de l'année 2011 était prévu par un apport du Gouvernement.

M. le ministre Nollet déclare que l'avantage de travailler avec un OIP comme l'ONE est de pouvoir se reposer sur le travail de l'Office et, dès lors, de pouvoir se consacrer, dans les débats budgétaires, d'orientations et d'impulsions. Il pense que malgré le contexte budgétaire difficile, les conséquences sont limitées au plus petit volume nécessaire, en l'occurrence 900.000 EUR qui ne seront pas engagés. Il précise que la moitié des missions de l'ONE ne sera pas supprimée. Le budget est de plus de 220.000.000 EUR tout compris. Il s'agit de postposer et de réintégrer dans certaines politiques un montant de 900.000 EUR. D'autres pistes doivent encore être discutées. Vu le contexte économique actuel, l'essentiel est donc maintenu.

Il sait qu'un défi important est celui de l'ouverture de nouvelles places d'accueil. Il propose de joindre au rapport un tableau chiffré (annexe 1).

Concernant l'ajusté, le ministre Nollet défendra au maximum les besoins non couverts, par exemple en termes de places d'accueil et d'accompagnement. Il précise que la lutte contre la pauvreté se joue au plus jeune âge en Communauté française. Cette dimension ne se limite pas à la question des places d'accueil pour les enfants de parents non travailleurs. Le rôle socio-économique de l'ONE, via les consultations, est important. Ces lieux de consultations sont bien souvent pour les enfants et leurs parents un des seul, si pas le seul lieu collectif où ceux-ci se rendent régulièrement, avec une échéance qui peut détecter une série de problèmes et renvoyer vers d'autres services. Ils ne parlent pas forcément d'enfants maltraités mais de difficultés en général liées à des situations de pauvreté. De ce point de vue, l'articulation entre les lieux de consultations et la première inscription dans l'enseignement maternel sera relancé. Il se joue à ce stade un moment de passage important car bien souvent, les parents qui ont connu un parcours scolaire chaotique, sont tentés de repousser le moment de l'inscription dans l'enseignement maternel ou vivent très mal le passage entre la crèche ou le milieu de consultations et l'école. Il en a parlé régulièrement avec sa collègue Mme la ministre Simonet afin d'articuler au mieux ce rôle. Il s'agit pour lui d'un enjeu important pour la présidence belge de l'Union européenne et pour l'année européenne de la pauvreté.

Concernant la présidence belge de l'Union européenne, il est vrai qu'il n'y a pas de budget spécifique. La DO 19 enfance n'est pas la seule concernée par cette présidence. Toute l'enveloppe consacrée à cet événement est située dans les compétences du Ministre-Président Demotte et dans les compétences Wallonie-Bruxelles Internationale (WBI). Dans ce cadre là, le Gouvernement a retenu l'idée d'une réunion au sommet des ministres de l'enfance pour autant que le groupe « Europe de l'enfance » ait du répondant dans les autres pays. Il rappelle qu'il y a dix ans, la Belgique et la France avaient initié la réunion des ministres européens de l'enfance.

Concernant le volume d'emplois des travailleurs médico-sociaux (TMS), il tient également à rassurer les commissaires : il n'y a pas de diminution de l'offre. Cela est également valable pour le secteur de l'accompagnement.

Il cite un autre défi : trouver une solution à l'arrêt du subventionnement du Fonds Social Européen (FSE). C'est la conséquence d'une décision qu'il estime critiquable. L'ONE a fait des propositions au ministre Nollet. Il essaiera de trouver une solution qu'il ne peut, à ce stade, garantir.

A Mme Bertouille, il répond que la politique de l'enfance est non seulement humaine, durable et solidaire mais aussi libre de toute contrainte du passé. Il lui demande de se rappeler la réforme initiée notamment par l'analyse institutionnelle des professeurs Eraly et Pichot.

Mme Bertouille déclare que l'ajustement 2009 et le budget 2010 ont été négociés avec le Conseil d'administration de l'ONE. Cependant, elle fait remarquer que la circulaire budgétaire n'a pas donné le choix à l'ONE de faire des coupes

sombres dans ses missions. Elle pense qu'il aurait été intéressant d'obtenir la liste des nouvelles missions qui ne seront pas rencontrées dans le cadre du contrat de gestion. De plus, le cinquième avenant au contrat de gestion est toujours en concertation et les commissaires n'en ont pas connaissance.

Dans le cadre du plan CIGOGNE II, elle constate que 3000 places n'ont pas encore été ouvertes par rapport aux annonces faites lors de la précédente législature. Le Groupe MR sera très attentif à l'ouverture réelle des places.

Elle attire l'attention sur le fait que la Cour des Comptes a indiqué que le Gouvernement n'a pas satisfait à l'ensemble des demandes de dotations complémentaires formulées par l'ONE, en vertu du contrat de gestion.

M. Yzerbyt constatant que l'ONE a été forcée de puiser dans ses réserves pour concrétiser certains objectifs du contrat de gestion 2008-2012, il demande à M. Parmentier si le Fonds de réserves et de provisions sera épuisé prochainement et si cette solution est viable à moyen terme.

Par ailleurs, il demande si l'appel à projets pour les lieux de rencontres enfants-parents a déjà eu lieu.

Enfin, il déclare que la Déclaration de Politique Communautaire prévoit l'amélioration du statut des accueillantes d'enfants conventionnées en lien avec le Gouvernement fédéral. Il demande au Ministre Nollet si des moyens budgétaires sont alloués pour mettre en œuvre cette politique, et si une discussion avec le niveau fédéral est entamée.

Mme Reuter estime que les moyens supplémentaires (12.000.000 EUR) servent à combler les lacunes de la précédente législature. Finalement, en politique nouvelle, notamment en terme de créations concrètes de nouvelles places d'accueil, le plan CIGOGNE II doit encore être finalisé.

Concernant l'intervention accueil, elle déclare que le Ministre Nollet avait émis le souhait d'évaluer le secteur afin d'estimer le rapport coût-efficacité. Elle demande une explication.

Lors de la DPC, le Ministre Nollet avait également annoncé la diminution de la participation financière parentale (PFP). Elle ne retrouve pas l'AB relative à cette participation et demande une explication.

Concernant les milieux d'accueil non subventionnés, elle déclare que le ministre Nollet a annoncé sur une chaîne communautaire un kit de démarrage comme mesure d'encouragement. Elle demande une explication.

Concernant le statut des accueillantes d'enfants, **M. le ministre Nollet** répond que la dimension fédérale est forte. Sous prétexte d'une bonne intention, il demande de faire attention aux effets pervers. Cependant, il s'accorde sur l'intention. Il ressent aussi une tension entre différentes formes de milieux d'accueil.

A Mme Reuter, il déclare qu'il comble les lacunes de toutes les anciennes législatures. Il comble surtout un besoin des parents.

M. le ministre Nollet a effectivement répondu à une question au Parlement concernant la réunion de l'ensemble des milieux d'accueil non subventionnés.

Concernant la participation financière des parents, il répond que la décision doit se prendre en début d'année 2010, pour un impact sur l'année budgétaire suivante.

M. Parmentier précise qu'au 30 juin 2009, 7127 places nettes en plus ont été créées.

Il précise également que l'appel à projets pour les lieux de rencontres enfants-parents a déjà eu lieu.

2 DO 44 – Bâtiments scolaires

Mme Bertieaux rappelle que MM. Neven et Jamar ont déjà posé des questions au Ministre Nollet en séance plénière. Par ailleurs, elle signale que M. Neven déplore qu'il n'ait pu poser ses questions relatives aux bâtiments scolaires dans la commission de l'Education. Les députés auraient aimé légitimement lier les matières.

Elle demande au Ministre Nollet quel est l'avenir du Partenariat Public Privé (PPP). Il est clair que le milliard d'EUR virtuel promis a fondu comme une grande partie des recettes de la Communauté française. Elle se demande ce qu'il va advenir des 54 écoles pilotes pour la mise en œuvre du PPP.

M. le ministre Nollet s'inscrit totalement dans la réponse formulée le 28 octobre au Parlement et donc dans les engagements pris en faveur des écoles. Il précise que le nombre d'écoles concernées est de 50 : 36 écoles du réseau officiel subventionné et 14 écoles de la Communauté française. 4 écoles avaient été sélectionnées mais n'ont pas déposé de projet de convention.

3 DO 45 – Recherche scientifique

Mme Zrihen déclare que tout le monde peut s'accorder sur la valeur de la recherche scientifique dans ce qu'elle peut avoir de porteur pour la croissance économique et la relance. La volonté du Gouvernement a bien été de conserver des mesures d'encouragement des politiques de recherche scientifique. On ne peut que s'en féliciter même si l'on pourra toujours déplorer que les montants attendus ne sont pas ceux que l'on pourrait espérer.

Dans ce domaine, elle constate que l'AB 12.03.02 a été créée pour la présidence belge de l'UE. Elle précise cependant que le budget n'est qu'une prévision de dépenses. Dès lors, elle demande quels sont les crédits affectés à ce projet et quels objectifs il recouvre.

M. le ministre Nollet sait que ce secteur est d'importance pour les chercheurs qui sont en attente d'assurances pour pouvoir développer avec sérénité leurs projets de recherche scientifique. Ainsi, elle a découvert récemment, sur une des chaînes du service public, une rencontre organisée par des jeunes sur la recherche cancer qui semblait très prometteuse, car elle encourageait des coordinations et des plates formes d'échanges entre les chercheurs. De telles initiatives sont à saluer et sont bénéfiques pour la recherche.

M. Yzerbyt se réjouit que le budget en matière de recherche scientifique se maintient. Il rappelle qu'un coup d'accélérateur a été donné lors de la précédente législature. Il se réjouit que la volonté du Gouvernement est de poursuivre cette lignée.

Il interroge le Ministre sur la disparition de l'AB relative aux subventions au Fonds de garantie pour les chercheurs alimenté en 2009 de 317.000 EUR. Il demande une explication.

Mme Bertieaux déplore la séparation faite entre deux ministres des compétences de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique tant elles sont liées. Elle répète qu'il n'est pas très cohérent de séparer ces deux compétences, d'autant plus que l'on retrouve certaines AB de recherche scientifique dans la partie budgétaire du Ministre Marcourt.

Elle constate une légère diminution des AB relatives à la recherche scientifique. Elle a aussi compris, dans les compétences du Ministre Marcourt, que certaines AB importantes pour les universités étaient freinées. Dans l'ensemble, les universités et les chercheurs de la Communauté française voient leurs moyens diminuer. Pourtant, la DPC stipule qu'investir dans la recherche, c'est investir pour l'avenir. La majorité y annonce une stratégie commune Région wallonne, Communauté française et Cocof de développement et d'investissement sur les cinq années suivantes, l'établissement d'un deuxième plan d'investissement pour le FNRS et profiter de la présidence belge de l'Union européenne pour mettre en valeur la recherche en Communauté française. Elle demande dans quelle AB se trouve le budget permettant de promouvoir les chercheurs. Elle demande aussi comment le Ministre Nollet va pouvoir financer ces objectifs ambitieux que le MR est prêt à soutenir. Quels sont les projets et les manifestations que le Ministre Nollet va soutenir ? Par ailleurs, quels sont les projets pour valoriser les chercheurs à l'exposition universelle de Shanghai ?

Concernant la présidence belge de l'Union européenne, **M. le ministre Nollet** précise que deux AB sont prévues : une AB dans la DO recherche scientifique et une AB dans la DO enfance. Ces deux AB sont vides car des glissements financiers vont s'opérer par redistribution et transfert à partir de l'AB principal des compétences du Ministre-Président Demotte. Le mécanisme est le même en enfance et en recherche et concerne l'AB 12.03.02. Le plan Marshall procède de la même façon.

Il transmettra en annexe au rapport tous les événements prévus en matière de recherche pour la présidence belge de l'Union européenne (annexe 2). Il annonce déjà deux grands événements : le partenariat pour les chercheurs, qui est lié à l'application de la Charte européenne des chercheurs ; un événement portant sur le thème de la «programmation conjointe des projets de recherche au niveau européen » avec l'Union européenne et financée par la Région wallonne.

Concernant le Fonds de garantie des chercheurs, M. le ministre Nollet précise que celui-ci est prévu depuis longtemps mais que les arrêtés d'application n'ont jamais été pris. Une redistribution en fin d'année a toujours été effectuée les années précédentes vers le FNRS et d'autres actions complémentaires. Ce sera aussi le cas pour 2009. D'autres outils seront ensuite développés pour répondre à ce besoin.

A Mme Bertieaux, il déclare qu'il ne retire pas un mot de ses propos sur l'importance de la recherche scientifique et des liens entre les Régions et la Communauté française, ancrés dans la DPC.

Il ne retire également aucun mot de la Déclaration de Politique Communautaire et Régionale. Il cite en exemple le Plan Marshall 2. Vert. L'axe 3 y est spécialement dédicacé à la recherche scientifique pour un montant de 142.000.000 d'EUR sur la législature. Différentes mesures sont présentes : consolider l'excellence dans les réseaux in-

ternationaux de recherche et une dimension prospective ; concertation des acteurs publics et privés ; évaluation des programmes d'excellence actuels ; poursuite des programmes d'excellence évalués positivement ; financement éventuel d'autres programmes d'excellence ; programmes mobilisateurs et bourses FRIA. Il précise que ces mesures aideront aussi les budgets communautaires et donc bruxellois.

Le deuxième point de cet axe 3 concerne les mesures suivantes : créer un environnement favorable au développement de l'excellence de la recherche ; l'interconnexion entre la recherche en Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles ; la Charte européenne du chercheur ; les First Post-Doctorat.

Le troisième point de cet axe 3 a pour objectif de stimuler la recherche dans la stratégie d'innovation des entreprises (volet commun avec le Ministre Marcourt) ; les partenariats d'innovation technologique en dehors des domaines de pôles de compétitivité ; le renforcement des programmes First spin-off ; l'aide au management dans les spin-off ; les moyens financiers spécifiques aux spin-off ; la mise en œuvre et la mise en réseau d'opérateurs d'intermédiation scientifique et technologique ; un plan stratégique pour les innovations des entreprises wallonnes ; la mise en place du « Proof of concept » ; l'étude préalable de l'évaluation ex-post et les procédures d'évaluation ex-post.

Mme Bertieaux rappelle que le Plan Marshall 2. Vert est une décision du Gouvernement wallon, parfois commun avec le Gouvernement de la Communauté française. Elle aurait aimé que l'on soumette ce Plan au Parlement bruxellois. Il ne s'agit pas de faire du Parlement bruxellois un partenaire. De l'énumération des différentes mesures, elle n'a pas senti la présence de l'entité bruxelloise. Les synergies que le Ministre Nollet évoque sont moins présentes qu'il ne veut le faire croire. Par ailleurs, elle demande d'obtenir la progression des crédits budgétaires réservés à la recherche scientifique dans les trois entités.

M. le ministre Nollet précise que la ligne « consolider l'excellence et s'insérer dans les réseaux internationaux de recherches » n'a de sens qu'en lien avec la Région wallonne et la Région bruxelloise. Il y a aussi une prévision d'un programme conjoint entre la Région wallonne et la Région bruxelloise. Il y a aussi un accent de plus grande transversalité avec la Région bruxelloise à partir de la Région wallonne. Par ailleurs, dans les pôles de compétitivité, les acteurs bruxellois pourront aussi participer à différents projets.

Concernant l'exposition universelle de Shanghai, il propose de joindre en annexe l'ensemble des activités (annexe 3).

4 DO 11 – Affaires générales et secrétariat général

Mme Bertieaux, à travers la réduction de certains crédits en 2009, et leur stagnation à l'initial 2010, demande des informations sur la modernisation de la fonction publique. Elle rappelle qu'elle pose cette même question depuis cinq ans et que le nouveau Secrétaire général de la Communauté française a également annoncé plusieurs mesures, notamment à travers son plan API. Cependant, elle ne voit rien de très concret se produire. Elle demande un état des lieux.

Le Groupe MR a surtout constaté des mauvais signaux de modernisation de la fonction publique. D'abord, le seuil symbolique de plus de 50 % d'agents contractuels a été dépassé, le nombre d'agents statutaires étant désormais inférieur au nombre de contractuels. Elle indique que les agents contractuels sont fort inquiets et se sont même formés en association, en dehors des syndicats de la fonction publique. La situation professionnelle de ces contractuels est, tout le monde le sait, moins favorable que celle des agents statutaires. A titre d'exemple, ils ne bénéficient pas de l'application du principe de la carrière plane ; leurs contrats ne sont pas revus lorsque de nouvelles responsabilités leurs sont attribuées ; c'est un régime de pension privée qui leur est appliquée et qui est moins favorable que le régime public.

Mmes Bertieaux et Bertouille déposent un amendement. Il est libellé comme suit :

Au sein du programme 0 de la DO 11, l'allocation de base 11.04.01 est augmentée d'un montant de 2.850.000 EUR.

Au sein du programme 2 de la DO 06, les AB 11.02.21 ; 11.02.22 ; 11.02.23. ; 11.02.24 ; 11.02.25 ; 11.02.26 et 11.02.27 sont diminuées respectivement de 407.143 EUR.

Justification

Au sein de la fonction publique communautaire, plus de la moitié du personnel est désormais composée d'agents contractuels.

Soit 2.278 contractuels pour 2.253 statutaires selon les données reprises dans le programme justificatif (fascicule A) du budget général des dépenses 2010.

Or, la situation professionnelle de ces contractuels est, tout le monde le sait, moins favorable que celle des agents statutaires.

A titre d'exemple,

— ils ne bénéficient pas de l'application du principe de la carrière plane,

— leurs contrats ne sont pas revus lorsque de nouvelles responsabilités leur sont attribuées,

— c'est un régime de pension privée qui leur est appliqué qui est moins favorable que le régime public.

Dans la mesure où la Communauté française doit veiller à assumer la responsabilité de ses nombreux recrutements d'agents contractuels en leur garantissant notamment une amélioration de leur statut pécuniaire et dans la mesure où le ministre de la Fonction publique a rappelé qu'il souhaitait réduire les différences de traitement entre les agents contractuels et statutaires, l'amendement proposé permet de faire un premier pas pour soutenir le pouvoir d'achat des agents sous contrat.

Cet amendement doit ainsi permettre aux membres du personnel du Ministère engagés sous contrat de travail de bénéficier, à dater du 1er janvier 2010, des deux premiers niveaux (3 ans – 9 ans) de la carrière plane telle qu'organisée par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 1996 portant statut des agents des Services du Gouvernement de la Communauté française et l'arrêté du Gouvernement du 22 juillet 1996 portant statut pécuniaire des agents des Services du Gouvernement de la Communauté française, tels que modifiés.

Concernant la modernisation de la fonction publique, elle signale que le groupe MR et une grande partie des agents l'attendent également. Des services ont des difficultés récurrentes de fonctionnement et connaissent d'importants retards, elle cite deux exemples récurrents : les retards importants enregistrés au service des équivalences de diplômes, des services qui se mettent sous répondeur téléphonique, des services qui ont engendré des années de retard dans l'encodage des naissances et des décès, elle demande donc si des dispositions ont déjà été prises afin de moderniser la fonction publique.

Concernant les cabinets ministériels, l'ensemble des ministres ont recours en grand nombre à du personnel détaché sans remboursement à leur administration d'origine ; ce qui permet une diminution « théorique » des dépenses de l'ordre de 10 %. Avec la Cour des Comptes, elle reproche au ministre de ne pas indiquer le coût réel des collaborateurs et des personnels détachés au sein des cabinets. Or, le coût réel de l'ensemble des cabinets ministériels comprend aussi le coût salarial des personnels détachés au sein. De surcroît, pour remplacer les membres du personnel détachés de l'administration, l'administration engage alors des agents contractuels. Il est donc difficile d'apprécier la réalité des réductions de frais des cabinets ministériels.

M. Yzerbyt constate une suppression du poste initiative pour la modernisation de la fonction publique. Il se demande si cela signifie que les initiatives sont terminées et que la modernisation est suffisamment ancrée ou s'il s'agit d'un report aux années suivantes.

Concernant les dépenses de toute nature liées aux primes de formation, il demande au Ministre quelle est la politique développée en matière de paiement de primes liées aux formations. Il souhaite savoir si les primes sont payées à toutes les personnes suivant une formation ou si des critères objectifs de priorité dans le choix des formations sont définis année par année. En effet, en 2009, l'inscription de ce poste était justifiée par le paiement de primes liées aux formations des lauréats du brevet de management, il s'agissait donc d'une prime one shot.

M. le ministre Nollet ne peut pas pour l'instant répondre à la question de M. Yzerbyt sur les primes de formation.

Concernant la modernisation de la fonction publique, il pense que le plan « API » est un outil intéressant, largement soutenu, satisfaisant et en appelle d'autres. Il propose d'inviter le Secrétaire général du Ministère de la Communauté française.

M. le Président Senesael marque son accord sur cette proposition.

Concernant la répartition entre les agents contractuels et les agents statutaires, **M. le ministre Nollet** travaille à statutariser davantage. Un arrêté est en troisième lecture afin d'accélérer les procédures. Dans certains services, le cadre prévu est à 100 % de statutaires, notamment dans certaines services de l'aide à la jeunesse. Finalement, le nombre d'agents contractuels est de 2796 et le nombre d'agents statutaires est de 2320 en Communauté française.

Concernant le service des équivalences des diplômes, il renvoie à l'interpellation posée par Mme Florence Reuter.

Concernant les cabinets ministériels, il précise une réduction de 15 % des cadres de cabinets, ce qui réduit le cadre de détachement. Les remplacements ne sont pas automatiques. La Déclaration de Politique Communautaire et la Déclaration de

Politique Régionale prévoient une double comptabilité permettant de visualiser ces aspects globalement.

Mme Bertieaux ajoute qu'un certain nombre d'agents statutaires vont progressivement quitter l'administration notamment pour pouvoir bénéficier de leur retraite. Elle pense que le principe de la fonction publique est généralement fondé sur le statut et que le recours aux contractuels doit légalement être limité et répondre à des besoins spécifiques. Ce n'est malheureusement plus le cas en Communauté française. Par ailleurs, si le ministre compte accorder un statut aux contractuels, cela doit se faire en respectant les lois et si la fonction publique veut être dépolitisée, les futurs agents statutaires doivent être sélectionnés sur base de critères précis et légalement admissibles avec test du Selor, et ce sans manipulation a posteriori des résultats.

M. le ministre Nollet note l'appui et le plaidoyer forts, justifiés, sur la staturisation.

5 DO 13 – Gestion des immeubles

Cette division organique n'appelle pas de commentaires.

La discussion générale et l'examen des articles et tableaux budgétaires relevant de la compétence de la commission sont clos.

VOTES

Par 9 voix contre 3 et 0 abstention, la commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires recommande l'adoption par la commission des Finances, de la Comptabilité, du Budget et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2009 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Par 9 voix contre 3 et 0 abstention, la commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires recommande l'adoption par la commission des Finances, de la Comptabilité, du Budget et du Sport du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 – partim pour les matières relevant de ses compétences et le rejet de l'amendement par 9 voix contre 3.

Il est fait confiance au Président et à la rapporteuse pour la rédaction du présent avis.

La rapporteuse,	*Le Président,*
O. ZRIHEN	D. SENESAEL

ANNEXE 1 : NOMBRE DE PLACES AU 30/06/2009 ET TAUX DE COUVERTURE AU 31/12/08 (AVEC LES HALTES ACCUEIL)

Nombre de places au 30/06/2009 et taux de couverture au 31/12/08 (**Avec** les Haltes Accueil)

	Nombre de places			Taux de Couverture			Nbre enfants de 0-2,5 ans au 01/01/08 ***
SUBREGIONS Arrondissements	Subventionnées par l'ONE *	Non subventionnées par l'ONE****	**Total**	Subventionné par l'ONE et assimilé	Non subventionné par l'ONE	**Total**	
BXL-CAPITALE	6.179	2.330	**8.509**	17,2%	6,5%	**23,7%**	35.869
B. WALLON	2.702	1.793	**4.495**	25,8%	17,1%	**42,9%**	10.481
Ath	491	205	**696**	20,9%	8,7%	**29,7%**	2.346
Charleroi	2.171	347	**2.518**	17,1%	2,7%	**19,9%**	12.679
Mons	1.201	359	**1.560**	16,3%	4,9%	**21,1%**	7.381
Mouscron	693	32	**725**	31,4%	1,5%	**32,9%**	2.205
Soignies	1.041	175	**1.216**	20,0%	3,4%	**23,4%**	5.194
Thuin	689	83	**772**	17,0%	2,1%	**19,1%**	4.044
Tournai	1.016	177	**1.193**	26,5%	4,6%	**31,1%**	3.837
HAINAUT	7.447	1.526	**8.973**	19,8%	4,0%	**23,8%**	37.684
Huy	718	231	**949**	23,7%	7,6%	**31,3%**	3.031
Liège	2.619	1.276	**3.895**	15,8%	7,7%	**23,4%**	16.620
Verviers	1.146	257	**1.403**	19,2%	4,3%	**23,5%**	5.969
Waremme	417	190	**607**	19,8%	9,0%	**28,8%**	2.105
LIEGE	5.059	2.194	**6.854**	18,2%	7,9%	**26,2%**	27.724
Arlon	264	385	**649**	14,7%	21,4%	**36,1%**	1.796
Bastogne	416	87	**503**	29,9%	6,2%	**36,1%**	1.394
Marche e/F	463	97	**560**	31,2%	6,5%	**37,7%**	1.484
Neufchâteau	505	91	**596**	26,6%	4,8%	**31,3%**	1.902
Virton	267	336	**603**	15,6%	19,6%	**35,2%**	1.711
LUXEMBOURG	1.986	1.060	**2.911**	24,0%	12,8%	**36,8%**	8.286
Dinant	622	260	**882**	20,5%	8,6%	**29,1%**	3.028
Namur	1.935	704	**2.639**	22,2%	8,1%	**30,3%**	8.698
Philippeville	276	38	**314**	15,6%	2,1%	**17,8%**	1.768
NAMUR	2.939	1.128	**3.835**	21,8%	8,4%	**30,1%**	13.493
TAL Communauté	**26.312**	**10.031**	**36.343**	**19,7%**	**7,5%**	**27,2%**	**133.536**

* Les capacités reprises sont les capacités réelles des milieux d'accueil, places ouvertes au 30/06/2009 (capacité autorisée des accueillant(e)s, selon le lieu d'activité de l'accueillante et capacité des Mcae non limitées aux 12 places subventionnées par l'ONE). Y compris les places assimilées a des places subventionnées par l'ONE : places Actiris, SEMA, places subventionnées par le Fonds de Solidarité (volet 2), places agréées par l'ONE mais non subventionnées et places autorisées.

** Maisons d'enfants, Haltes Accueil et Accueillantes autonomes. Les places sous-tutelle SAJ ne sont pas inclues.

*** = (les enfants de moins d'1 an) + (les enfants au-dela d'1 an) + (50% des enfants de 2 à 3 ans). Le nombre d'enfants bruxellois est pris à 90%. L'arrondissement de Verviers ne compte pas les enfants germanophones.

Certaines places n'ont pas été retenues pour calculer le taux de couverture, il s'agit de places réservées à un accueil spécifique (FESC) ou à un public spécifique (FSE). Le nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans n'est pas encore connu pour 2009.

ANNEXE 2 : ÉVÉNEMENT LORS DE LA PRÉSIDENCE BELGE DE L'UNION EUROPÉENNE

Annexe 2 : événements lors de la Présidence belge de l'Union européenne

En réponse à la demande formulée lors de la réunion de la Commission du 3 décembre 2009, vous trouverez ci-joint un tableau reprenant les événements 'Recherche' et 'Enfance' prévus lors de la Présidence belge de l'Union européenne en 2010.

PRESIDENCE BELGE DE L'UE 2010 - événements recherche et enfance				
	Événements/Actions	**Organisateur**	**Date**	**Lieu**
RW Recherche	TIC	Bxl	à déterminer	Heysel
	Conférence "Nanotechnologies, matériaux et production - Manufuture"	RW / Jean-Marc Nollet	7,8,9/09	Tour et Taxis
	Conférence "Accès des PME aux Programmes de Recherche et d'Innovation européens"	RW / Jean-Marc Nollet	entre le 15/10 et le 15/11	Val Saint Lambert, Liège
	Conférence "Programation conjointe en R&D"	RW / Jean-Marc Nollet	à déterminer	à déterminer
	Security Research Conference 2010 (contribution RW)	Fédéral	23,24/09	Ostende
CF Recherche	Mobilité des chercheurs	MCF / Jean-Marc Nollet	30 nov. et 1-2 décembre	Bruxelles
CF Enfance	Europe de l'Enfance	**CF**/ VIG / CG	16-nov	Egmont

Cabinet du Ministre Jean-Marc Nollet
8/12/09

ANNEXE 3 : PAVILLON ET ACTIVITÉS BELGES LORS DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE SHANGHAI

Annexe 3 : pavillon et activités belges lors de l'exposition universelle de Shanghai

En mai 2010, l'exposition universelle ouvrira ses portes à Shanghai pour une durée de 6 mois. La Chine attend 70 millions de visiteurs à l'Expo 2010 qui est centrée sur le thème «Better City, Better Life». La Belgique y sera présente: un pavillon belge de 5.250 m² sera construit dans une zone dédiée aux pavillons européens. Il accueillera également l'espace d'exposition de l'Union Européenne. C'est l'association Realys Group (AOS China) – Interbuild qui a gagné le concours pour la conception, la réalisation, la maintenance et la démolition du pavillon, en partenariat avec Conix Architects (Architecte), Jan Hoet Jr. (scénographe), JNC International (paysagiste), 3E (consultant énergie) et CJI (entrepreneur local).

L'objectif du pavillon, entièrement en matériaux recyclables, est notamment de provoquer l'intérêt des visiteurs pour notre culture, notre créativité, nos talents et nos entreprises, en Belgique en particulier et en Europe en général. Le pavillon est conçu autour de la structure d'un neurone, image conceptuelle dominante du pavillon. Le neurone évoque la richesse artistique de la Belgique et de l'Europe ainsi que tous les progrès scientifiques qui contribuent au développement, au rayonnement et à l'enrichissement de notre patrimoine culturel et intellectuel global. Le neurone renvoie également à la position de la Belgique au cœur de l'Europe, au croisement des cultures latines, germaniques et anglo-saxonnes. Le bâtiment, qui devra être démonté et recyclé après la clôture de l'exposition, dispose d'une structure et d'une forme simple et rapide à construire. L'enveloppe est close sur trois côtés pour s'adapter au climat chaud et humide de Shanghai et est habillée de plaques en métal déployé.

Le pavillon accueille non seulement les espaces d'expositions de l'Europe, de la Belgique et de ses entités fédérées, mais également des espaces de rencontres et de convivialité sous la forme d'un restaurant, d'une taverne et d'un VIP center.

En octobre 2008, les Gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne décidaient de plafonner leur intervention financière dans le budget lié à la réalisation et à l'animation du pavillon belge à 40 % du budget relevant des entités fédérées. A l'époque, le budget des entités fédérées était évalué à 5.500.000 € (le coût total du pavillon belge est lui évalué à 16.000.000 € environ), ce qui situait notre intervention à environ 2.200.000 €. Par ailleurs, les mêmes décisions gouvernementales statuaient clairement que cette intervention ne dépasserait pas les 2.400.000 €. Ces budgets sont pris en charge par les départements Relations internationales, Commerce extérieur et Tourisme.

Afin d'assurer une certaine visibilité des opérateurs de la Wallonie et de Bruxelles tout en limitant à la fois notre présence et l'impact budgétaire de notre participation, il a été décidé de concentrer toutes les activités au cours d'une seule semaine, la **semaine du 21 au 25 juin 2010**. Cette semaine va notamment permettre de valoriser plusieurs secteurs économiques (Transport et Logistique, Sciences du vivant, TIC et Développement durable), des parcs scientifiques et universités mais aussi notre industrie culturelle.

Concrètement, des séminaires et/ou activités de type sectoriel seront organisés au profit d'un public chinois sur le site même de l'expo. Ces séminaires mettront en valeur des spécialistes wallons et bruxellois (ce qui diffère donc d'une mission économique regroupant un grand nombre de participants). Les thèmes retenus pour ces séminaires et activités sont : transport et logistique, sciences du vivant, sons et images, le tourisme d'affaires, le cinéma d'animation, la culture, le développement durable, Mons 2015. Les pôles de compétitivité wallons y seront notamment présentés.

Le point culminant de la semaine Wallonie-Bruxelles sera le **vendredi 25 juin 2010, journée spécifiquement consacrée à la Région wallonne et à la Communauté française**, au même titre que la journée belge prévue le 13 juin 2010.

Vous trouverez des informations complémentaires sur l'Exposition 2010 de Shanghai et sur le pavillon belge aux adresses suivantes :
http://www.shanghaiexpo2010.be
http://www.shanghai2010.be/ (en phase d'actualisation)

Cabinet du Ministre Jean-Marc Nollet
8/12/09